

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 31 mars 2021
Convocation faite
Le 12 mars 2021**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 23 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, et le mardi vingt-trois mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, Mmes Virginie ROGISSART, Annie DUBOIS (représentant M. Richard DEBOWSKI), MM. Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, Mme Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, Mme Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, Mme Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, Mme Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, Mme Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, Mmes Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER (jusqu'au point n° 2021-03-043), Daniel DURBECQ, Mme Brigitte DUMON, M. Jean GUION, Mme Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, Mme Lisbeth DE BARROS, M. Jacky DEVIN, Mme Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON (pouvoir à Mme Isabelle BODART), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Richard DEBOWSKI (représenté par Mme Annie DUBOIS), Eric GUERINY, Julien VERGÉ, Mme Amélia MOUSSAOUI, M. Joël BOUCHER (à partir du point n° 2021-03-044).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2021-03-060 Bis Annule et remplace la délibération n° 2021-03-060 : création d'emplois pour besoins saisonniers pour l'année 2021

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et, notamment son article 3 alinéa 2,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de créer les emplois suivants, sur une période d'un an courant du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022, pour besoins saisonniers, sachant que le besoin principal interviendra en juillet et août 2021 :

Cadre d'emplois	Nombre
Adjoints Administratifs Territoriaux	5
Opérateurs des activités physiques et sportives (réservés à des titulaires du B.N.S.S.A)	3
Adjoints Techniques Territoriaux	7

- * **décide** de créer les emplois suivants, sur une période de 7 mois, du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, pour besoins saisonniers :

Cadre d'emplois	Nombre
Adjoints Administratifs Territoriaux	6
Adjoint Technique Territorial	1

- * **fixe** la rémunération de ces postes au 1^{er} échelon du cadre d'emploi concerné.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

